

Compte rendu de Conseil municipal du 13 avril 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Absents : VACHON Séverine, RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le budget primitif est exposé par M. le maire de manière détaillée. La section de fonctionnement enregistre une nouvelle réduction des recettes, due principalement à la réduction des dotations de l'Etat, pour s'équilibrer à 1 683 078,76 €, dont 1 484 896,61 € de dépenses réelles. Un virement d'ordre de 173 398,11 € vient abonder les recettes en section d'investissement, dont l'équilibre s'établit à 1 854 298,49 €. Les opérations d'équipements sont prévues pour un montant global de 621 982,09 €. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE D'EAU

Le budget, présenté par chapitre, s'équilibre pour un montant global de 379 214,16 € en section d'exploitation et 295 428 € en section d'investissement, dont 180 658,17 € affectés aux dépenses d'équipement. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du service d'eau tel que présenté.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

Le budget du lotissement communal est voté à l'unanimité pour un montant de 256 964,89 € en section de fonctionnement et de 270 000 € en section d'investissement.

TAUX COMMUNAUX 2017

Monsieur le maire rappelle au conseil les taux inchangés depuis 2008 et les prévisions budgétaires lourdement impactées par la réduction des dotations de l'Etat pour la quatrième année consécutive, réduisant de plus de 80 000 € la capacité d'autofinancement de la commune.

Dans ce contexte, le conseil municipal décide à la majorité (11 pour, 5 contre), de relever de 3 % les taux des trois taxes, soit :

- 14,88 % pour la taxe d'habitation,
- 20,51 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 55,05 % pour la taxe foncière non bâti.

pour un produit fiscal attendu en 2017 de 547 676 €.

Séance levée à 23h55